

## Règlement Trails de la Vanoise 2018

### **Organisation**

SiBo Conseil, prestataire de l'Office de Tourisme de Pralognan la Vanoise, organise les Trails de la Vanoise 2018 : le Trail de l'Inuit (20 janvier 2018), le Week-end Tour des Glaciers de la Vanoise (30 juin et 1 juillet 2018), la Trace du bouquetin (29 juillet 2018) et le Weekend Tour de la Grande Casse (25-26 août 2018).

### **Conditions d'admission**

Les courses sont réservées aux coureurs entraînés aux trails de montagne, en bonne condition physique et aptes à courir seuls pendant plusieurs heures en autonomie sur des sentiers escarpés, à plus de 2000m d'altitude. Il est obligatoire d'être en possession d'une assurance couvrant d'éventuels frais de recherche et de rapatriement.

### **Annulation et remboursement**

Uniquement pour raisons médicales, à justifier par un certificat médical, le coureur pourra bénéficier d'un report d'inscription pour une autre course des Trails de la Vanoise (hors Tour des Glaciers de la Vanoise). Pour en bénéficier, la demande devra être adressée par mail à [s.bonnet@siboconseil.com](mailto:s.bonnet@siboconseil.com) ou par courrier à : « SiBo Conseil, 665 Route de la Combe, 38560 Jarrie » au plus tard 1 mois avant la course.

Aucun remboursement ne sera effectué.

### **Éthique et environnement**

Les Trails de la Vanoise se déroulent dans un cadre préservé, en périphérie et au cœur du Parc national de la Vanoise. Les nuisances sonores devront être limitées et tout coureur vu en train de jeter des déchets, de couper des sentiers sera disqualifié.

### **Assurance**

L'organisation possède une assurance responsabilité civile souscrite auprès de GAN Assurances (Vizille). Les coureurs licenciés devront présenter leur licence avant la course. Il est obligatoire d'être en possession d'une assurance couvrant d'éventuels frais de recherche et de rapatriement. Pour ceux qui n'en posséderaient pas, il est possible de souscrire à une assurance de 48 heures auprès du Club Alpin Français.

### **Sécurité**

Des postes de sécurité seront implantés sur plusieurs points du parcours. Ces postes seront en liaison avec le PC course. Des équipes médicales seront présentes sur le parcours. Les médecins et les secouristes officiels seront habilités à retirer le dossard et mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.

### **Météo**

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit, de passer sur un parcours de repli, d'arrêter l'épreuve en cours et/ou de modifier les barrières horaires.

### **Contrôle-Abandon**

Le dossard doit être porté pendant toute la randonnée. En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du groupe.

### **Droits à l'image**

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

## **Loi informatique et liberté**

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 juin 1978, chaque coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant. L'organisation se réserve le droit de communiquer son fichier contact à ses partenaires, sauf refus signifié du concurrent.

Conditions générales

Tout coureur s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de l'inscription. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.

## **La randonnée en 2 jours « Tour des Glaciers de la Vanoise »**

**30 juin et 1er juillet 2018**

**(Gérée pour le compte de l'Office de Tourisme)**

*La Rando TGV* est la solution idéale pour découvrir les paysages magnifiques entre Tarentaise et Maurienne en faisant le tour complet des Glaciers de la Vanoise. Une randonnée sur 2 jours avec nuit en refuge, au cœur du Parc national de la Vanoise. Cette marche sportive est ouverte à toute personne, homme ou femme, âgée de plus de 20 ans le jour de l'épreuve, licenciée ou non. Elle s'adresse aux bons marcheurs, en bonne conditions physiques et aptes à la pratique de sentiers escarpés. La randonnée de 73 km pour 3800m D+, non chronométrée sera encadrée par des professionnels, et elle emprunte en 2 jours le même parcours que le trail du Tour des Glaciers de la Vanoise. Le départ et l'arrivée sont fixés à Pralognan-la- Vanoise.

## **Matériel à prévoir**

Chaussures de montagne, vêtements de pluie, pique-nique du samedi, réserve d'eau...

## **Inscriptions**

**150€** par personne pour les deux jours, il inclut :

- Encadrement par des accompagnateurs de moyenne montagne
- Demi-pension au refuge de Plan Sec
- Panier repas du dimanche
- Ravitaillements le dimanche
- Cadeau de bienvenue (identique à celui des Trails)

## **Aspects Techniques**

- Départ prévu : le samedi 30 juin 2018 à 4h de Pralognan-la-Vanoise
- Rendez-vous : Salle polyvalente de Pralognan-la-Vanoise
- Déroulement des deux jours : Selon le nombre de participants, des groupes de niveaux seront établis par les accompagnateurs.
- Les participants auront accès aux ravitaillements du TGV le dimanche
- Cette randonnée 2 jours est sous l'entière responsabilité du bureau des Guides de la Vanoise.

## **Parcours**

Identique à celui du Trail du TGV : 73km | 3800m D+

(1<sup>er</sup> jour = 38km | 2200m D+ , 2<sup>e</sup> jour = 35km | 1600m D+)